PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre 2026 **à** 20h00, **le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :** DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 19/10/2026

Présents : MM. DUBOIS, PÉJOU, Mme BLANCHER, M. SAUTOUR, Mme FOURNET, MM. GORY, PASCAUD, Mme DOUÉ, M. HERMANN, Mme LABBÉ, M. MEYNCKENS, Mme LASCAUD, M. TARRADE.

Absentes excusées : Mmes FILIATRE, LABONNE.

Madame FILIATRE Delphine a donné son pouvoir à M. PÉJOU Sébastien
Madame LABONNE Gaëlle a donné son pouvoir à M. MEYNCKENS Baptiste

Monsieur HERMANN Mathias a été élu secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Les procès-verbaux des réunions du 14 et 24 septembre sont approuvés 15 voix pour 0 contre 2 abstentions.

-2-

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

DÉCISION n°2026-024 du 15/09/2026
Objet : Contrat dératisation avec ECOLAB – renouvellement

Le contrat de dératisation des égouts est arrivé à son terme.
La société ECOLAB PEST France a transmis un nouveau contrat pour une période de 3 ans.
Il est procédé à la signature du contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles avec la société ECOLAB PEST France 92220 BAGNEUX pour une reconduction sur 3 ans avec 8 interventions annuelles pour un montant HT de 3 142.00 €.

DÉCISION n°2026-025 du 05/10/2026
Objet : Tables – Chaises : Réfectoire Salle des Fêtes

Lors du budget primitif 2026, il avait été programmé l'acquisition de tables et de chaises pour le réfectoire de la salle des fêtes.
Il est procédé à la signature du devis avec la société MANUTAN Collectivités 79074 Niort pour un montant de 4 367.45 € HT soit 5 240.94 € TTC.

DÉCISION n°2026-026 du 07/10/2026
Objet : Réparation armoire froide - cantine scolaire

La Commune souhaite faire réparer l'armoire froide de la cantine scolaire.
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise Tout pour le Froid 87000 Limoges pour ces travaux pour un montant HT de 480.32 €.

DÉCISION n°2026-027 du 19/10/2026
Objet : Installation ventilateurs de plafond – école

La Commune souhaite faire installer des ventilateurs de plafond dans les différentes salles de l'école.
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise « SAS MARBOUTY » 87380 Magnac-Bourg pour ces travaux pour un montant HT de 5 240.00 €.

DÉCISION n°2026-028 du 19/10/2026
Objet : Panneaux signalisation

La Commune souhaite faire l'acquisition de panneaux de signalisation.
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise « MOS Bâtiment » 87020 Limoges pour un montant HT de 2 267.70 €.

-3-

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n°2026-038 en date du 14 septembre 2026, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur.
Par courrier de M. le Préfet en date du 08 octobre 2026, il convient de modifier quelques points du règlement.
Il est proposé de modifier ainsi les articles 2,9,16 et 19 du règlement intérieur du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier les articles 2,9,16 et 19 du règlement intérieur du conseil municipal dont la version modifiée est annexée à la présente délibération
- De dire que les autres articles du règlement intérieur du conseil municipal demeurent
-

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-4-

TARIF ASSAINISSEMENT 2027

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs assainissements à compter du 1er janvier 2027.

Après échanges, l'assemblée délibérante décide de réviser les tarifs 2027 comme suit

Assainissement :

Part Fixe Assainissement	10 €
Prix Assainissement	1.80 € le m3

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-5-

BAIL DEROGATOIRE – PANIER DE GERMAINE

L'Association « Le Panier de Germaine » a sollicité à nouveau la Commune pour la location du local sis « 11 Place Pestour » et ce à compter du 1er novembre 2026.

Le loyer fixé sera de 200 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, émet un avis favorable à cette location et autorise Monsieur le Maire à signer un bail dérogatoire à intervenir avec cette association pour une durée d'un an.

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-6-

LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE

Il est proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique préalable à l'aliénation :

- *Portion d'un chemin rural situé au lieu-dit « Le Theix » jouxtant les parcelles C770 et C40*
- *Parcelles B1163 et B1165 – Route de Meuzac*

Ces chemins ont cessé d'être utilisé par le public. La désaffectation desdits chemins est constatée par le fait qu'ils sont devenus une impasse sans issue publique. Ils ne présentent plus d'intérêt général pour la circulation publique ni pour la desserte des parcelles riveraines, ces dernières disposant d'autres accès.

Pour cela, conformément à l'article L 161-10-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Oui l'exposé, le conseil municipal décide :

◊ ***de lancer*** la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation desdits chemins, en application des articles du code rural et de la pêche maritime
◊ ***d'autoriser*** M. le maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-7-

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 euros à l'association « Comité des Fêtes » afin de participer aux frais occasionnés pour les invitations des officiels au repas organisé le dimanche 20 septembre 2026 (week end du comice).

Ouï l'exposé, le Conseil Municipal accepte d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 200 euros au Comité des Fêtes.

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Cette délibération sera reportée au conseil de novembre. Certains membres du conseil n'auraient pas dû prendre part au vote. (mail envoyé le 28/10/2026)

IMPLANTATION ANTENNE RELAIS

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile Orange, porté par la société ATC France, sur un terrain privé situé au lieu-dit « La Pradelle ».

Ce projet, relevant d'un accord entre des sociétés privées et un propriétaire particulier, a conduit à la constitution d'un collectif d'habitants opposés ou préoccupés par cette implantation. La commune n'est pas partie prenante dans cette opération. Toutefois, dans un souci de dialogue et d'apaisement, la municipalité a organisé une rencontre de médiation le mercredi 14 octobre 2026, réunissant la responsable du développement d'Orange, trois représentants du collectif et quatre élus municipaux.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal de formuler un avis simple, portant sur deux points distincts :

- le principe de l'accueil d'une antenne relais sur la commune, dans le cadre de la politique nationale de lutte contre les zones blanches en téléphonie mobile : 10 voix pour, 4 abstentions, et 1 voix contre

- le choix de l'emplacement retenu au lieu-dit « La Pradelle » : 1 voix pour, 8 abstentions et 6 voix contre

Ce vote ne constitue qu'un avis du conseil municipal, la commune n'étant pas porteuse de ce projet. Un courrier sera fait au collectif.

M. le maire lève la séance.

Il laisse la parole à des membres du collectif présents dans la salle.

Reprise de la séance.

QUESTIONS DIVERSES

→ Qualiconsult, entreprise chargée de la vérification périodique dans les ERP/ERT des installations de gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés, a signalé qu'il était nécessaire de procéder au dégraissage des hottes de la cantine et de la salle des fêtes. Un devis a été demandé à une société spécialisée à Limoges, DOPL'AIR, pour un montant de 400 € HT. Le conseil municipal valide ces travaux.

→ Qualiconsult, lors de la vérification annuelle des équipements sportifs, a fait des remarques sur l'aire de jeux installée au Champ de Foire et au Grand Chêne ainsi que sur les filets des buts de football au stade.
Des travaux en régie seront réalisés par les services techniques : gravier à remettre, sécuriser le contour des jeux contre les véhicules à moteur, grillage à enlever au grand chêne, remettre les filets de buts dans le bon sens et vérifier les fixations ...
Un devis de maintenance de l'aire de jeux du champ de Foire a été demandé à la société Proludic pour un montant de 899.30 € HT, le conseil ne donne pas suite.

→ M. SAUTOUR Alain informe le conseil que les poteaux et le filet ont été installé au stade – côté Rue du Stade - par les services techniques

→ M.GORY Roland a fait faire un devis à « L'Orée du Fer » 87260 Pierre Buffière pour la réalisation de 2 enseignes : Mairie et Salle des Fêtes pour un montant TTC de 1 187.67 €.
Le conseil souhaite avoir un deuxième devis. Il sera pris contact avec « Atmos'Fer » St Maurice les Brousses.

→ M. le maire rappelle aux élus qu'une réunion d'ENEDIS aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 13 novembre 2026
Seront présents à la réunion : Jean-Louis, Sébastien, Laura, Alain, Catherine, Mathias et au repas : Jean-Louis, Alain et Mathias.

→ M. le maire donne lecture au conseil d'une lettre du 22/10/2026 reçue de l'assurance GROUPAMA concernant un dommage subis par notre locataire « La Boucherie Limousine.
Rappel des faits : en juillet 2026 M. SENEGAS Christophe a pris contact avec M. le maire concernant le groupe qui alimente les chambres froides suite à un épisode orageux
Il a fait appel à une société qui lui a changé le groupe et a indiqué à M. le maire que son assureur prenait en charge ce dommage
Il a été demandé de prendre l'attache de notre assureur pour régler ce sinistre.

→ Limagri Moreau a fait parvenir un devis de matériels pour les services techniques, validé par les membres présents

→ M. le maire donne lecture d'un courrier reçu de la Prévention Routière concernant l'édition 2026 du label « Ville Prudente » pour lequel nous nous sommes inscrit.

→ Pour information, les brasseurs d'air sont installés par M. MARBOUTY Damien du 26 au 30 octobre 2026.
M.GORY Roland ira prendre des photos.

→ M.SAUTOUR Alain informe l'assemblée qu'il est allé visiter le site d'enfouissement des déchets de Peyrat de Bellac, site où tous les déchets arrivent. Il a constaté le volume impressionnant collecté. L'autorisation d'exploiter de ce site va jusqu'en 2035. De nouvelles visites seront organisées.

→ Mme LABBÉ Blandine explique qu'elle a fait un état des lieux de la salle polyvalente où elle a constaté qu'il manquait de la vaisselle et du matériel de nettoyage
Un inventaire sera fait par le personnel pendant les vacances scolaires.

→ Mme LABBÉ Blandine demande si un traçage des lignes sera fait sur le parking devant l'école. Ces travaux seront effectués par les services techniques.

→ Mme DOUÉ Laurence indique qu'elle a reçu les devis pour les travaux de peinture à l'école.
Décision est prise de retenir M. BROUILLET Geoffrey à Glanges. Il sera demandé aux enseignantes de ranger la salle d'arts plastique avant le démarrage de ces travaux.

→ Priorité est donnée à la mise en place d'une climatisation à l'école dans 2 salles de classe. Devis reçus et analysés.

→ Mme LASCAUD Marie informe le conseil que le BAT de la société APCL pour la création et la conception d'un plan de ville pour mobilier urbain a été validé.

Elle indique également que le p'tit magnacaud est en cours de réalisation et qu'il devrait être distribué la semaine du 09 novembre

→ M. HERMANN Mathias indique avoir de bons retours sur la pose des feux récompense aux entrées nord et sud de magnac. Mais il constate que le code de la route n'est pas toujours respecté et que des utilisateurs grillent les feux.
De la phase diplomatie, il va falloir passer à la phase sanction.

→ M. PASCAUD Gilles dit qu'il a reçu plusieurs devis concernant le renouvellement de la vidéo protection avec le rajout de 2 caméras supplémentaires. Il est en cours d'analyse de ces offres.

→ M. PÉJOU Sébastien informe le conseil qu'il a été élu Président des Villages Etapes. Il sera présent au Salon des Maires à Paris.
Il indique également que le RIS (Relais Information Service) a été mis à jour, que le bilan mi-parcours du Village Etape est fixé au 03 décembre et que la mise à jour de l'intranet doit se faire.

→ M. PASCAUD Gilles indique qu'il a rencontré avec Roland, M. BORIE Jean-Luc de l'ATEC, pour étudier les problèmes d'insécurité routière sur la commune et voir les possibilités d'aménagement.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H55.

Le maire,
DUBOIS Jean-Louis.

MAIRIE DE MAGNAC-BOURG
87 (Haute-Vienne)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
HERMANN Mathias.